

MAIRIE DE CHATELNEUF

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : chatelneuf.mairie@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance du 08 février 2022 à 18 h 30

Salle de la Mairie

580 rue Principale

Sont présents : Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1^{er} Adjoint), Jacques GIRARDOT (2^{ème} Adjoint) :
Madame la conseillère : Catherine POINOT et Messieurs les conseillers : Pascal FOMINE, Guillaume BLONDEAU

Sont absents : Mesdames Juline DOUCEY et Collette HUMBERT (procuration pour Pascal Fomine).

Messieurs : Benjamin MITTAY, David SEILLER (procuration pour Bruno Ragot), Romain VIENOT

Secrétaire de séance : Stéphane VANNOZ

Invité : Monsieur David LANDRIN.

Une minute de silence est observée en la mémoire de Natacha, Noé, Nathan et Sarah. Une pensée toute particulière est adressée à Nicolas.

ORDRE DU JOUR

L'autorisation est demandée par M. le maire pour rajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

- **Labélisation en espace naturel sensible (ENS) du Marais de Panesière.**
- **Achat des cartes Avantages Jeunes.**

Autorisation accordée à l'unanimité.

I - Approbation du compte rendu de séance du 20/12/2021:

Approuvé à l'unanimité

II – Comptes rendus de réunions :

a) Bulletin municipal : Sa rédaction est terminée, l'impression de 100 exemplaires sera demandée à l'entreprise Colorpix.

b) Comité de pilotage (Copil) Natura 2000 du site « Complexe des Sept Lacs du Jura »

En présence des instances concernées (préfecture, département, communautés de communes, communes, DREAL, DDT, PNR, ABF, agence départementale d'ingénierie), les principes de gouvernance, le plan de financement, et les actions à venir sont validés (cf. document joint).

c) CCCNJ

Contrat de relance et de transition écologique avec l'état (CRTE). La communauté de communes avait validé en juillet 2021, la mise en œuvre du CRTE sur le territoire intercommunal. La commune de Châtelneuf s'est positionnée pour s'inscrire au cœur du processus dans le cadre de son projet d'habitat inclusif auprès des personnes âgées et fragiles.

d) S.I.V.O.S.:

Les membres du SIVOS souhaitent un partenariat avec la C.A.F pour mettre en place un service de cantine courant 2023-2024. Un sondage auprès des familles est souhaitable à ce sujet.

La commission finance accuse des difficultés pour la réalisation du budget. La crise sanitaire sans doute mais également la baisse constante du nombre d'élèves, en sont pour une grande partie l'origine.

III- compte rendu de commissions:

- a) **Urbanisme:** Concernant les travaux de rénovation de bâtiments communaux pouvant être inscrits au plan de relance, deux lots (Église-Atelier / Toiture salle des pompes-Préau) ont fait l'objet d'une consultation auprès de trois entreprises (Travailot, Lecoultre, Angonnet). Après étude des devis proposés, le lot 1 (église, atelier) est attribué à l'entreprise Travailot, le lot 2 (salle des pompes, préau) est attribué à l'entreprise Lecoultre.
- b) **Cimetière :** Le registre des obsèques et inhumations est en place et mis à jour. Le nouveau règlement de cimetière est consultable à l'entrée de l'église (sous le porche). Le courrier à destination des concessions est en préparation.
- c) **Infrastructures:** En réponse à la demande d'achat de terrain de M. Landrin, la commission rend un avis favorable à savoir : parcelle B143 (5a74) plus attenants parcelle B879 pour partie (4a72) au prix de 15€ le mètre carré, constructibles, non viabilisés, hors frais de bornage et notariés.
La demande d'achat de terrain, reçue de M. Salabay J. et Ragot Ch. Fera l'objet d'une décision ultérieure.
M. Gilbert Mauvais propose la vente de sa parcelle B312 « sur le Bugenet » à la commune.

Délibérations :

- 1) **Inscriptions au plan de Relance :** Par manque de renseignements supplémentaires, cette première délibération est reportée:
- 2) **Autorisation à bénéficier de la garantie protection fonctionnelle:**
Dans le cadre d'une procédure judiciaire reconnaissant M. le maire comme victime, celui-ci sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à bénéficier de la garantie protection fonctionnelle. M. le maire ne prend pas part au vote.
Pour : 7 Abstentions : 0 Contre : 0
- 3) **Demande d'achat d'un terrain communal par M. D. Landrin.**
Après avoir rappelé les conclusions de la commission infrastructure, M. le maire sollicite le conseil municipal pour qu'il se prononce à ce sujet : Vente de la parcelle B143 (574 m2) et pour partie la parcelle B879 (472 m2) au prix de 15€ TTC le m2, constructible, non viabilisé, hors frais de bornages et notariés.
Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0
- 4) **Labellisation Marais de Pannessière.**
Après avoir cité les enjeux et objectifs des espaces naturels sensibles, le conseil municipal se prononce pour la labellisation du site/
Pour : 6 Abstention : 2 Contre : 0
- 5) **Cartes avantages Jeunes.**
Les formulaires de réponses seront insérés dans le bulletin municipal n°3. Pour l'achat des cartes et leur remise gratuite aux personnes concernées, le conseil municipal vote :
Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

Questions diverses

- **Cuisine Espace SYAMOUR**
Un seul devis étant arrivé, nous sommes dans l'attente de deux autres.
- SAFER : Appel à candidature pour la vente de parcelles boisées : 49 ha (anciennes propriétés RODEN).

Séance levée à : 20h45.

Le 08/02/2022

Le Maire

Bruno RAGOT



